

Changement climatique et élections au Parlement européen

Par Louis Jourdan

Ingénieur (ER), animateur du GT Energie/Climat du Mouvement européen France, Président du ME-35
<http://www.mouvement-europeen.eu/>

Nous le savons tous : nos ressources énergétiques fossiles sont en voie d'épuisement et leur combustion entraîne des variations climatiques aux conséquences graves.

Nous le savons aussi : des solutions existent ou existeront. Mais qui est capable de les mettre en œuvre ?

A défaut de Gouvernance mondiale, quel rôle pour l'Europe ?



Il existe un *début* de Politique Énergétique Commune pour l'Europe (PEC), mais elle est encore loin de pouvoir répondre aux défis.

Pour la rendre réellement opérationnelle, les actions conjuguées des acteurs politiques européens, Commission, Conseil (gouvernements), et Parlement, sont nécessaires.

A quand la mise en œuvre d'une PEC qui nous protège tout en maintenant notre civilisation ? C'est bien la définition du Développement durable.

Le Mouvement Européen France (MEF) est une association qui regroupe, au delà de leur appartenance politique, les hommes, les femmes et les associations qui souhaitent s'engager en faveur de la construction européenne dans une perspective fédérale. Sa vocation est de « développer dans le peuple français la prise de conscience de l'Europe et de la communauté de destin des peuples qui la composent ».

Rappels sur l'énergie :

- Notre civilisation est basée sur l'énergie fossile.
- Les réserves de ces énergies sont très inégalement réparties.
- La dépendance européenne envers des producteurs extérieurs est de 55 %, en hausse.
- Il en résulte de fortes tensions internationales.
- Le développement des « pays émergents » et la croissance de la population mondiale ne fait qu'augmenter la demande de ces énergies.

- Les bonnes réserves sont en voie d'épuisement, ce qu'on découvre est de plus en plus cher à extraire.
- Les déchets de combustion de ces énergies modifient le climat (*projection des cartes de prévisions d'augmentation de température vers 2070, et des flux migratoires probables engendrés*).

Solutions envisagées :

- Changements de comportement vers la sobriété énergétique.
- Augmenter la production d'énergies renouvelables.
- A court terme, sécuriser la fourniture d'énergie (plus de gazoducs, interconnexion des réseaux, diversification des fournisseurs, actions diplomatiques).
- A moyen terme, utiliser l'électronucléaire à fusion, comme relais.
- A long terme, rechercher de nouvelles sources d'énergie (électronucléaire de 4^{ème} génération, réacteurs à fusion nucléaire, l'hydrogène comme vecteur).

Comment gérer ces problèmes ?

Idéalement, il faudrait une gouvernance mondiale, qui n'est aujourd'hui qu'embryonnaire.

Dans l'attente, que peut faire l'Union européenne ?

- Le traité de Nice autorise la prise de « mesures » en matière énergétique.
- Le traité de Lisbonne est plus précis : l'énergie devient une compétence partagée entre l'Union et les Etats membres, mais les objectifs prioritaires restent d'inspiration libérale et visent d'abord la sécurité d'approvisionnement.

Dans les structures de l'UE l'énergie est de la compétence de :

- la direction générale Energie-transports de la Commission européenne,
- la commission ITRE (Industrie, transports, recherche) du Parlement européen,
- le conseil des transports, télécommunications et énergie du Conseil européen.

Actions de l'UE à ce jour :

- des stratégies, des « livres verts » ;
- des directives (libéralisation des marchés de l'énergie, promotion des énergies renouvelables, performance énergétique des bâtiments, cogénération, efficacité énergétique, éco-conception) ;
- le « paquet énergie-climat » (cf conférence d'Hervé Nifenecker le mois dernier) ;

La base de ces mesures est en principe l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2°C de moyenne. Il faut noter que le non-dit sur l'électronucléaire perdure.

- Un plan d'action est prévu pour 2010.
- Au sommet de Prague a été décidée la mise en place de la Caspian Development Co, centrale d'achat européenne d'hydrocarbures, dans le cadre du projet de gazoduc Nabucco. Le projet comporte un partenariat UE-Caucase avec extension possible à l'Irak et à l'Egypte. La Russie travaille à cisainer tout ça.

Le rôle du Parlement européen :

- Co-décisionnaire pour les directives européennes, mais n'a pas le pouvoir d'initiative.
- Producteur de rapports législatifs.
- Producteur de « rapports d'initiative » (études stratégiques et de long terme).
- Auditions publiques, agoras.

(Projection d'une liste - abondante - des productions récentes du parlement en matière énergétique. Pour les trouver, chercher dans Activités - Commission ITRE - Etudes sur le site http://www.europarl.europa.eu/news/public/default_fr.htm).

Cette structure a une action utile : il vaut la peine de se déranger pour l'élection de nos représentants !

Il est donc déplorable que les partis politiques nationaux ne considèrent en général le Parlement européen que comme une annexe de leurs activités nationales. Seul le Royaume-Uni y délègue ses meilleurs politiciens (peut-être pas dans un but constructif d'ailleurs ...)

Quant aux parlementaires français, ils s'intéressent surtout aux finances et aux Droits de l'homme : on note une seule représentante à la commission ITRE.